



Les relations extérieures du canton de Berne en 2016

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Date de la séance du 18 janvier 2017
CE

Numéro de l'affaire

Direction: Chancellerie d'Etat

Classification: Non classifié

Table des matières

1	Présentation	3
2	Mise en œuvre des priorités des relations extérieures en 2016	5
2.1	Collaboration avec le Grand Conseil	5
2.2	Représentation des intérêts au niveau fédéral.....	6
2.3	Participation à la politique européenne de la Confédération	8
2.4	Coopération intercantonale	9
2.5	Relations avec l'étranger	12
2.6	Appréciation	14
3	Priorités des relations extérieures en 2017	16
3.1	Représentation des intérêts au niveau fédéral.....	16
3.2	Participation à la politique européenne de la Confédération	16
3.3	Coopération intercantonale	17
3.4	Relations avec l'étranger	17
4	Proposition au Grand Conseil	18
Annexes	19	
Annexe 1 : Initiatives cantonales du canton de Berne	19	
Annexe 2 : Représentation du canton de Berne dans les organes intercantonaux et transfrontaliers	21	
Annexe 3 : Affaires annoncées par le Conseil-exécutif dans le domaine des relations extérieures en 2016	25	
Annexe 3 : Affaires annoncées par le Conseil-exécutif dans le domaine des relations extérieures en 2016 (depuis 2008).....	27	

1 Présentation

Une affaire sur sept traitées par le Conseil-exécutif en 2016 concerne les affaires extérieures et est le résultat de la tendance croissante à la superposition de la politique extérieure et de la politique intérieure, et de la collaboration entre la Confédération et les cantons. Cette évolution se poursuit, imposant des exigences élevées en matière de participation du canton à la politique fédérale. L'objectif des affaires extérieures est de consolider la position du canton de Berne et de lui donner plus de latitude, tout en faisant en sorte que les responsabilités soient dans l'ensemble réparties convenablement, que le transfert de tâches se fasse dans le respect du principe d'équivalence fiscale et que les nouvelles lois fédérales n'entraînent pas un important volume de travail de mise en œuvre.

Le Conseil-exécutif représente les intérêts du canton de Berne au niveau fédéral, dans le cadre intercantonal et par rapport à l'étranger. C'est à la Délégation des relations extérieures qu'il appartient de préavisier toutes les affaires importantes dans ce domaine.¹ Placée sous la présidence du conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser, président du Conseil-exécutif et directeur de la police et des affaires militaires, la Délégation comprend en outre les conseillers d'Etat Christoph Ammann, directeur de l'économie publique, et Pierre Alain Schnegg, directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale, lesquels ont succédé aux conseillers d'Etat Christoph Neuhaus, directeur de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, et Andreas Rickenbacher, directeur de l'économie publique, le 1^{er} juillet 2016.

Le canton de Berne est membre de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) et d'arcjurassien.ch (aj.ch) et membre associé de la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO). Le canton de Berne a un siège permanent au comité directeur de la CdC. Les relations extérieures spécialisées des Directions et de la Chancellerie d'Etat envers la Confédération se déroulent dans un grand nombre d'organes et au niveau intercantonal, dans les conférences nationales et régionales de directeurs et directrices.²

Les relations extérieures du canton de Berne sont régies par le droit fédéral et le droit cantonal.³ A cela s'ajoutent les concordats que les cantons concluent entre eux. De même, le respect des conventions et règlements des organes intercantonaux et transfrontaliers ainsi que des traités internationaux concourt à ces relations. La législation sur le Grand Conseil règle le rôle du Parlement dans les relations extérieures. Elle attribue au Grand Conseil une fonction de participation et un droit de consultation.

Le présent rapport annuel sur les relations extérieures du canton de Berne sert de base au dialogue entre le Conseil-exécutif et la Commission permanente des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE).⁴

¹ Les relations avec le canton du Jura sont traitées par la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes. Elle rassemble les conseillers d'Etat Philippe Perrenoud (président), Bernhard Pulver et Christoph Neuhaus.

² Les 16 conférences nationales de directeurs et directrices et la Conférence suisse des chanceliers d'Etat couvrent tous les domaines des compétences cantonales. Dans le domaine de la politique de des hautes écoles, la Conférence suisse des hautes écoles est depuis le 1.1.2015 un organe commun de la Confédération et des cantons (cf. annexe 2).

³ Les bases légales pertinentes sont les suivantes : a) Constitution fédérale du 18 avril 1999 (Cst ; RS 101) : art. 5a, 43, 43a, 44, 45, 48, 48a, 54, 55, 56, 141, 147, 160 ; b) Constitution cantonale du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1) : art. 2, 54, 74, 79, 88, 90 ; c) loi sur le Grand Conseil du 4 juin 2013 (LGC ; RSB 152.21) : art. 26, 56 ; d) Règlement du Grand Conseil du 4 juin 2013 (RGC ; RSB 152.211) : art. 39, 40, 62.

⁴ La deuxième rencontre entre le Conseil exécutif et la CIRE s'est tenue le 20 février 2017.

Dans la première partie, le rapport fait un tour d'horizon de l'année écoulée, revenant sur la collaboration avec le Grand Conseil, la représentation des intérêts du canton au niveau fédéral, la participation à la politique européenne de la Confédération, la collaboration intercantonale et les relations avec l'étranger.⁵

Dans la seconde, sont présentées les priorités définies par le Conseil-exécutif pour l'année 2017 en ce qui concerne les relations extérieures du canton de Berne.

⁵ Selon les Priorités des relations extérieures du canton de Berne en 2016. Cf. Rapport relatif aux relations extérieures du canton de Berne en 2015 daté du 16 décembre 2015, p.12-13.

2 Réalisation des priorités des relations extérieures en 2016

Dans la poursuite de ses relations extérieures, le Conseil-exécutif s'est laissé guider en 2016 par les priorités définies dans le rapport sur les relations extérieures du canton de Berne du 16 décembre 2015.

2.1 Collaboration avec le Grand Conseil

Pour que les organes du Grand Conseil continuent d'exercer leurs droits de participation et puissent faire usage de leurs droits de consultation, les flux d'information ad hoc ont été utilisés.

Le 1^{er} février 2016 s'est tenu pour la première fois un dialogue entre le Conseil-exécutif et la CIRE. Cette rencontre désormais annuelle a pour but de développer conjointement une vue globale et une orientation stratégique des relations extérieures afin que l'action se décide conformément au régime des compétences.⁶

Les Directions et le Conseil-exécutif s'acquittent de leurs devoirs d'information en application de l'article 56 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), en inscrivant et en signalant dans la planification des affaires du Grand Conseil et du Conseil-exécutif (cf. annexe 3), avant chaque session, les affaires qui concernent les relations extérieures.⁷ Selon la CIRE, en 2016, cette obligation n'a pas été assumée de manière optimale. Le Conseil-exécutif n'a en effet pas jugé bon de communiquer au Grand Conseil la conclusion de la convention intercantonale relative au site « Alpes suisses Jungfrau-Aletsch » inscrit au patrimoine mondial naturel de l'UNESCO et aux parcs naturels régionaux du Gantrisch et du Chasseral, partant de l'idée que le Grand Conseil était déjà amplement informé de l'avancée des travaux compte tenu des autorisations de dépenses qu'ils avaient adoptées. En outre, le gouvernement estime que les conventions n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 56 de la LGC lorsque, comme dans le cas présent, elles s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre d'un arrêté du Grand Conseil.

Un certain besoin de clarification dans le processus de communication des conventions déjà conclues demeure (cf. art. 39 alinéa 6, lit. d RGC). Le Conseil-exécutif a néanmoins bon espoir que les dernières questions en matière de devoir d'information et de droit de consultation pourront bientôt être réglées, de sorte que la communication des comptes rendus fonctionne de façon satisfaisante pour les deux puissances étatiques.

En ce qui concerne le nombre d'affaires extérieures qui ont occupé l'année 2016, on constate un recul par rapport à 2015. Ce déséquilibre s'explique par les conventions programmes, pour lesquelles l'année précédente a semble-t-il été exceptionnelle. Sur demande du Grand Conseil, depuis 2015 seulement, toutes les conventions programmes avec la Confédération sont annoncées. Celles-ci peuvent intervenir à tout moment de l'année et durer de quatre à six ans. En 2015, la Direction de l'économie publique (ECO) – ainsi que, dans une moindre me-

⁶ Le Grand Conseil a pris connaissance du Rapport 2015 et l'a adopté le 14 mars 2016 à 127 voix contre 1 sans faire de déclarations de planification.

⁷ Depuis 2008, le Conseil-exécutif informe régulièrement la commission compétente du Grand Conseil des affaires en cours dans le domaine des affaires extérieures. Pour la période allant du printemps 2008 au printemps 2014, la procédure convenue en 2006-2007 avec la Commission de haute surveillance a été mise en pratique : une liste des traités intercantonaux et internationaux ainsi que d'autres affaires qui concernent les relations extérieures a été présentée une fois par semestre. [cf. deuxième rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil du 16 mars 2011 sur les relations extérieures du canton de Berne, chapitre 4.1.8, annexes 5 (schéma) et 6 (affaires annoncées 2008-2010) ; troisième rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil du 1^{er} avril 2015 sur les relations extérieures du canton de Berne, chapitre 4.2, annexe 1 (affaires annoncées 2011-2014)].

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur le Grand Conseil, soit depuis la session de septembre 2014, le Conseil-exécutif et la Chancellerie d'Etat font état des affaires pertinentes pour les affaires extérieures du canton de Berne avant chaque session dans la planification des affaires du Grand Conseil et du Conseil-exécutif (à partir de la session de novembre 2016 « Bulletin d'information au sens des art. 41 et 56 LGC »).

sure, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) – a communiqué une volée de nouvelles conventions programmes pour la période 2016-2019 qui ont été conclues en 2016. Pour cette année, on comptait dix conventions programmes déjà annoncées en 2015 et trois nouvelles (cf. annexe 4).⁸

2.2 Représentation des intérêts au niveau fédéral

Au cours de l'année 2016, le Conseil-exécutif a pris position sur 74 projets de la Confédération dans le cadre de consultations. En outre, il y a eu un grand nombre de prises de position communes des conférences gouvernementales et des conférences des directeurs et directrices ainsi que des prises de position au niveau des Directions.

Le Conseil-exécutif entretient des relations étroites avec les conseillers aux Etats du canton de Berne, avec lesquels il s'entretient quatre fois par an. La rencontre annuelle avec les conseillères et conseillers d'Etat qui devait se tenir en août 2016 a été annulée pour des raisons de délais. Contrairement à l'année précédente, le Conseil-exécutif ne s'est pas adressé par courrier aux membres bernois du Conseil national et du Conseil des Etats. Les trois conseillers nationaux nouvellement élus ont été informés de la représentation des intérêts du canton de Berne au niveau fédéral par le Service des relations extérieures (SRE). La documentation écrite sur les dossiers de pertinence cantonale que les membres bernois du Conseil national et du Conseil des Etats reçoivent est préparée en grande partie par le SRE, qui leur envoie à chacun une lettre avant chaque session. A l'issue de la session, le SRE fait une récapitulation. A cela s'ajoutent les interventions au niveau des Directions et près de 49 courriers adressés aux membres de la députation bernoise présents dans les commissions consultatives des Chambres fédérales.

La récapitulation ci-après présente les principales affaires réglées dans les Chambres fédérales.

Affaire	Principaux intérêts du canton de Berne	Résultat
Réforme de l'imposition des entreprises (RIE) III	Approbation – Compensation des charges par un relèvement de la part cantonale à l'impôt fédéral direct à 21,2% – Allègements fiscaux plafonnés à 80% – Déductions liées aux dépenses de recherche et de développement nationales (max. 150%)	+ + + +
Stratégie énergétique 2050	Approbation – Changement de système dans les contributions globales accordées aux cantons pour la réduction des émissions de CO₂ des bâtiments – Supplément sur les coûts de transport de 2,3 centimes par kilowattheure – Abandon du contingentement pour la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) – Promotion de l'énergie hydraulique – Incitations fiscales pour les rénovations énergétiques des bâtiments – Délai pour la mise hors service des centrales nucléaires	+ + + - + + -

⁸ Cf. annexe 4 (affaires annoncées par le Conseil-exécutif dans le domaine des relations extérieures depuis 2008).

Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FOR-TA)	Approbation – Augmentation de 6 centimes de la surtaxe sur les huiles minérales – Intégration de l'arrêté fédéral sur le réseau – Mise à disposition de moyens suffisants pour les transports en agglomération – Assurer le financement des routes cantonales	+ - + + +
Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2017 à 2020 (message FRI)	Approbation – Augmentation des aides : - pour la formation professionnelle - pour le centre de compétences technologiques – Croissance de 3,2%	+ + + + -
Loi sur les étrangers. Gestion de l'immigration et amélioration dans la mise en œuvre de la libre circulation des personnes.	Aucune atteinte aux accords bilatéraux avec l'UE – Conserver la voie bilatérale et, partant, la libre-circulation des personnes dans l'intérêt de la place économique – Se faire le plus rapidement possible une idée claire de la situation pour regagner la sécurité de planification et d'investissement	+ ⁹

Avec le Message FRI 2017-2020, la RIE III, la stratégie énergétique 2050 et le FORTA, les Chambres fédérales ont adopté en 2016 plus d'affaires particulièrement pertinentes pour le canton qu'à l'accoutumée. Dans la plupart des cas, dans chacun de ces dossiers, les intérêts du canton de Berne ont été pris en compte. Les décisions sur l'augmentation des ressources dévolues aux hautes écoles et à la formation professionnelle, le financement suffisant de projets en matière de transport dans les agglomérations, l'abrogation des régimes spéciaux supportable pour les sociétés à statut spécial, la sortie du nucléaire ainsi que les mesures de promotion des énergies renouvelables s'accordent avec les intérêts du Conseil-exécutif.

Dans le cas du Message FRI 2017-2020, le canton de Berne a été affecté par la réduction des subventions forfaitaires pour la formation professionnelle et l'insuffisance des moyens mis à la disposition des établissements de recherche d'importance nationale. Dans la perspective des débats au Conseil des Etats, le Conseil-exécutif a donc concentré ses efforts sur un objectif : l'augmentation des moyens dans ces deux domaines. L'importance de la formation, de la recherche et de l'innovation a été abordée notamment aux rencontres du 11 mai 2016 et du 31 août 2016 avec les deux conseillers aux Etats du canton de Berne.

La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) a veillé aux intérêts cantonaux : par deux fois, elle a fait part à tous les membres du Conseil des Etats de son désaccord face aux coupes annoncées dans le Message FRI et le programme de stabilisation 2017-2019 aux dépens de la formation, de la recherche et de l'innovation. Le Conseil des Etats a entendu ces requêtes et le Conseil national a suivi en accordant plus de moyens. L'étroite collaboration avec les membres de la députation bernoise et l'action concertée avec la CGSO ont joué un rôle décisif dans cette affaire clé. L'important était, outre la priorité sur la contenu, l'indication des liens entre le Message FRI et le programme de stabilisation, la situation difficile dans laquelle se trouvent les entreprises suisses en raison du franc fort, l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié ainsi que la politique européenne de la Confédéra-

⁹ Cf. ch. 2.3

tion (risque d'une exclusion du programme cadre de recherche de l'Union européenne « Horizon 2020 » faute d'une ratification dans les temps du protocole relatif à la Croatie).

Les intérêts du canton n'ont en revanche pas été pris en compte par le Conseil des Etats dans la révision planifiée de la LAMAL en vue d'un renforcement de sa qualité et de son caractère économique (amélioration de la qualité des prestations fournies, accroissement durable de la sécurité des patientes et des patients et maîtrise de l'augmentation des coûts dans l'assurance obligatoire des soins). Le Conseil des Etats n'a pas non plus suivi la principale exigence du canton, à savoir renoncer aux reports de charges, directes et indirectes, sur les cantons dans le cadre du programme de stabilisation 2017-2019. Autre point négatif, l'insécurité juridique persistante entraînée par l'incertitude quant à l'avenir des accords bilatéraux, laquelle affaiblit la position de la Suisse face à la concurrence internationale. En outre, la demande de référendum contre la RIE III, appuyée par les cantons, ayant abouti, le peuple sera appelé à se prononcer le 12 février 2017.

Dans la phase de préparation des votations au niveau fédéral, le Conseil-exécutif a toujours communiqué sa position dans la mesure où l'issue du scrutin avait des effets importants sur le canton de Berne. Ainsi a-t-il conseillé le rejet de l'initiative populaire du 28 février 2016 « *Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre)* ». ¹⁰ D'après lui, sa mise en œuvre dans le canton de Berne aurait posé des problèmes considérables : les textes législatifs cantonaux d'organisation et d'application, les ressources humaines et financières nécessaires ainsi que l'infrastructure requise auraient manqué. En ce qui concerne la votation du 5 juin 2016, le Conseil-exécutif a fait savoir son rejet des initiatives populaires « Pour un financement équitable des transports » (initiative dite Vache à lait) et « En faveur du service public » en avançant les lourdes répercussions que ces textes auraient sur les finances publiques. Les régions périphériques auraient été les principales perdantes. ¹¹ La modification de la loi sur l'asile, contre laquelle l'UDC a demandé le référendum, était soutenue par le Conseil-exécutif pour les raisons suivantes : l'accélération des procédures d'asile, la réduction du nombre de personnes déboutées par canton et les meilleures conditions d'intégration des personnes admises à rester en Suisse. ¹²

2.3 Participation à la politique européenne de la Confédération

Initiative « Contre l'immigration de masse » : en 2016, la politique européenne de la Suisse était encore dominée par les querelles de politique intérieure et extérieure autour de l'initiative « Contre l'immigration de masse » (art. 121a de la Constitution fédérale). Le 4 mars 2016, le Conseil fédéral a adopté son message pour la mise en œuvre des dispositions sur l'immigration à l'intention du Parlement. Dans le cas où aucune solution consensuelle avec l'UE n'aurait été trouvée dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), il préconisait l'instauration d'une clause de sauvegarde unilatérale pour gérer l'immigration. Les consultations entre la Suisse et l'UE n'ont débouché sur aucune solution. La décision du peuple britannique d'un retrait de l'UE, le 23 juin 2016, semble plutôt avoir affaibli la position de la Suisse.

En automne, les débats parlementaires ont commencé : ainsi, le 21 septembre 2016, le Conseil national a préconisé une version allégée, dans un projet dit de « préférence des travailleurs en Suisse ». Le Conseil des Etats a ensuite durci le projet du Conseil national à la session d'hiver. Lors du vote final du 16 décembre 2016, le Parlement a adopté une loi prévoyant un modèle à trois degrés avec une préférence donnée aux personnes sans emploi. Même si

¹⁰ Communiqué de presse du Conseil-exécutif du 15 janvier 2016 relatif à la rencontre annuelle du président du gouvernement avec les médias.

¹¹ Communiqué de presse du Conseil-exécutif du 12 mai 2016 relatif aux initiatives populaires « Pour un financement équitable des transports » (initiative dite Vache à lait) et « En faveur du service public ».

¹² Communiqué de presse du Conseil-exécutif du 9 mai 2016 relatif à la nouvelle loi sur l'asile.

elle s'éloigne du mandat constitutionnel originel, elle n'entache pas la libre circulation des personnes.

La CdC salue ce nouveau texte parce qu'on ne saurait en aucun cas porter atteinte à la libre circulation des personnes et compromettre ainsi les accords bilatéraux avec l'UE. Il s'agit également d'un point central pour le site économique du canton de Berne. Le projet de loi prévoyant la « priorité aux travailleurs résidents » est pour lui réalisable. Les offices régionaux de placement (ORP) sont prêts à assumer la fonction supplémentaire y-relative.

Extension de la libre circulation des personnes à la Croatie : la ratification du protocole III relatif à l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie d'ici au 9 février 2017 a donné bien du fil à retordre en 2016. Après avoir signé ce texte, le 4 mars 2016, le Conseil fédéral l'a soumis au Parlement pour ratification, lequel a posé comme condition une solution avec l'UE qui soit compatible avec le droit suisse. Une fois les débats parlementaires sur la mise en œuvre de l'article 121a Cst. clos, le Conseil fédéral a ratifié le protocole le 16 décembre 2016. La Suisse peut dès lors retrouver, au 1^{er} janvier 2017, sa pleine participation au programme scientifique Horizon 2020 de l'UE (l'UE ayant lié l'issue de ces deux affaires). Si cet accord de coopération scientifique avait été abandonné, l'université de Berne aurait perdu de sa compétitivité en tant qu'environnement et centre de recherche et partant, de son attrait en tant qu'employeur.

Conscient du besoin de préserver le pôle de recherche ainsi que la compétitivité et la force d'innovation de l'économie suisse, le Conseil-exécutif a appuyé sans réserve, le 10 juin 2016, une lettre de la CGSO adressée aux membres du Conseil des Etats. En 2016, la CdC s'est elle aussi positionnée en faveur de la ratification du protocole relatif à la Croatie.

Accord cadre institutionnel : le Conseil fédéral poursuit ses négociations avec l'UE en vue d'un accord cadre institutionnel. Pour l'heure, les parties n'ont abouti à aucune solution concrète. Des questions restent ouvertes quant aux compétences de la Cour européenne, au règlement des différends et à la question de la surveillance des aides publiques. Parmi ses objectifs pour 2017, le Conseil fédéral a annoncé qu'il entendait adopter en 2017 le message relatif à un accord institutionnel avec l'UE¹³. Le 27 novembre 2013, le Conseil-exécutif a pris position dans le cadre de la consultation de la CdC relative aux lignes directrices du mandat de négociation du Conseil fédéral mais n'a pas suivi les autres développements. Le Service des relations extérieures suit de près les développements sur la question ; les cantons sont représentés au sein des délégations de la Confédération.

2.4 Coopération intercantonale

Le canton de Berne a pris part avec ses représentants politiques à trois séances plénières de la CdC sur cinq et à huit séances sur dix par des organes dirigeants de la CdC, de la CGSO et d'arcjurassien.ch. Le Conseil-exécutif a en outre pris position dans neuf consultations à l'attention de la CdC. Par ailleurs, le canton a contribué à un total de onze communiqués de presse et messages de la CGSO. Le conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser, président de la Conférence des directrices et des directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), le conseiller d'Etat Andreas Rickenbacher, président de la Conférence des chefs des départements cantonaux d'économie publique (CDEP), et le conseiller d'Etat Philippe Perrenoud, président de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé, se sont particulièrement investis dans la collaboration avec la Confédération dans leurs domaines respectifs.

Outre la participation à la politique européenne de la Confédération, la CdC s'est engagée dans plusieurs affaires qui revêtent un intérêt majeur pour le canton de Berne, à savoir :

¹³ Objectifs annuels du Conseil fédéral 2017, Chancellerie fédérale,
<https://www.bk.admin.ch/themen/planung/04628/index.html?lang=fr>

Affaires	Position de la CdC	Intérêts du canton de Berne
RIE III	Approbation – Part du canton à l'impôt fédéral direct (21,2%), mais aucun report de charges en raison de mesures de compensation au niveau fédéral – Alliance avec la Conférence des chefs des Départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) et de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) dans l'optique de la votation populaire du 12.2.2017 – Examen des conséquences plus larges de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) (dans les rapports sur l'évaluation de l'efficacité à venir)	+ + + +
Programme de stabilisation 2017-2019	Accord de principe, mais – Examen du programme de stabilisation à la lumière des soldes positifs des comptes de la Confédération de l'année 2015 – Aucun report de charges sur les cantons : rejet des mesures d'économie dans le domaine des prestations complémentaires AVS/AI ; réduction des primes individuelles ; migration et intégration ; formation, recherche et innovation ainsi qu'agriculture	+ + +
Révision de la répartition des tâches entre la Confédération et le canton	Poursuite du désenchevêtrement des tâches – Des mesures s'imposent notamment dans les domaines suivants : prestations complémentaires, financement des soins et des hôpitaux, primes, infrastructures de transports régionaux, ferroviaires et routière, promotion du sport, politique énergétique dans la construction – Examen de la collaboration entre la Confédération et le canton, en particulier dans la politique de l'agglomération et de la région	+ + +
Loi sur les étrangers. Gestion de l'immigration et amélioration dans la mise en œuvre de la libre circulation des personnes.	Aucune menace sur les accords bilatéraux avec l'UE – Rejet du message du Conseil fédéral (clause de sauvegarde unilatérale) – Ratification du protocole relatif à la Croatie d'ici le 9 février 2017 – Prise en compte de la clause Bottom up	+ + + (+)
Réforme de la péréquation financière Confédération - canton (RPT)	Un groupe de travail élabore des propositions d'optimisation – Une large majorité en faveur d'une optimisation de la RPT – Une minorité souhaite conserver le système de RPT tel qu'il est (par crainte d'un traitement inégal qui privilégierait les cantons à fort potentiel de ressources)	+ + -

Initiative populaire « pour un financement équitable des transports (initiative vache à lait) »	Rejet	+¹⁴
Hausse des forfaits d'intégration	Critique des contributions insuffisantes de la Confédération – Hausse des forfaits d'intégration du triple au quadruple pour permettre aux personnes admises à titre provisoire et aux réfugiés reconnus d'accéder à l'école obligatoire, à la formation professionnelle, au marché du travail et à l'aide sociale – Hausse des forfaits globaux pour pouvoir faire face, en termes d'hébergement et d'encadrement, à l'arrivée massive d'enfants et d'adolescents non accompagnés	+ + +
Transformation de la conférence tripartite des agglomérations (CTA) en une conférence tripartite (CT)	Approbation (avec notamment intégration des espaces ruraux) sous réserve – Respecter de la répartition des tâches entre les trois échelons étatiques – Eviter les doublons avec des plateformes et institutions déjà existantes – Rester dans le même cadre financier	+ + + +
Loi sur les étrangers. Procédures et systèmes d'information	Accord de principe, mais : – Rejet des normes de qualité centralisées en ce qui concerne l'intégration	+ +

La CdC a en grande partie tenu compte des intérêts du canton de Berne dans les positions qu'elle a défendues auprès de la Confédération et du public. La compréhension politique des enjeux de compensation et de répartition des tâches demande, il va sans dire, des efforts considérables aux cantons. Même si leurs intérêts divergent fortement sur la RIE III, les cantons gagnent à consentir à une position commune, en particulier s'ils veulent que le Parlement augmente la part des cantons au produit de l'impôt fédéral direct.

Quant à savoir si les cantons réussiront à soumettre un rapport commun en vue de l'optimisation de la RPT, seul l'avenir le dira. Si les conflits d'intérêts entre les cantons payeurs et les cantons bénéficiaires n'ont pas éclaté au moment de la préparation du rapport, c'est en grande partie grâce à l'influence considérable qu'a exercée le canton de Berne, en prônant une solution que l'ensemble des cantons pourraient soutenir. Il convient de noter dans ce contexte que les critiques négatives exprimées dans la presse à l'encontre du canton de Berne après la publication du rapport sur les paiements compensatoires 2017 se sont encore affaiblies.

Comme les années passées, le canton de Berne s'est fait l'avocat d'une politique budgétaire plus restrictive à la CdC. Il a défendu avec les cantons de Lucerne et d'Argovie – en vain, cette fois encore – un budget équilibré et est intervenu pour que les frais de la CdC

¹⁴ Lors de la conférence commune avec la Confédération qui s'est tenue le 22 mars 2016, le conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser, vice-président de la CdC, a fait savoir le rejet de l'initiative par les cantons. Concernant la mise en place de mesures de communication par l'intermédiaire de la CdC, les cantons de Berne et de Zurich se sont dits contre l'octroi de mandats à des tiers pour la défense des intérêts des cantons, mais cette objection n'a pas été retenue.

n'augmentent pas davantage. Du point de vue de Berne, la CdC dépenserait moins si elle se concentrait sur le cœur de ses activités (développement du fédéralisme, répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, participation à la politique étrangère et européenne, défense des intérêts supérieurs des cantons auprès de la Confédération). Au moment de sa planification prioritaire pour 2017, le canton de Berne a remis en cause l'orientation stratégique et la priorisation de certains dossiers, et a demandé l'abandon d'une liste de dossiers moins importants. Il a en outre fait remarquer que les mesures adoptées en 2015 concernant la communication devront faire l'objet d'une évaluation à la fin de l'année 2017, à l'échéance de la phase pilote de deux ans.

En Suisse romande, le conflit de rôles entre la CdC et les Conférences des directrices et directeurs ne s'est pas apaisé. Une rencontre prévue a dû être annulée au dernier par manque d'intérêt des directeurs. Lors de la consultation de la Confédération dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur les langues nationales (loi sur les langues), la CdC et la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin n'ont pas réussi à s'accorder sur une démarche commune ou une position cohérente. Une telle divergence sur une question aussi centrale pèse d'autant plus lourd dans l'enseignement des langues étrangères que la compréhension entre les communautés linguistiques devrait véritablement être une thématique clé pour la Suisse romande. La CdC se réjouit néanmoins que ses communiqués et messages ont été relativement bien reçus par les parlementaires fédéraux dans les débats sur le Message FRI, le programme de stabilisation et l'initiative Vache à lait. En ce qui concerne l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie, sa prise de position n'a en revanche pas convaincu le Conseil des Etats.

2.5 Relations avec l'étranger

En tant que capitale fédérale, Berne jouit également d'un rayonnement international. Pour que le personnel diplomatique et consulaire – sur le modèle de Genève – puisse être soit pris en charge et accompagné par un service adapté à ses besoins à Berne aussi, la Confédération, le canton et la Ville travaillent main dans la main depuis automne 2015. L'objectif est de mettre en œuvre une politique d'Etat hôte entre les trois collectivités en place à Berne. L'idée, élaborée conjointement, de concentrer en un même lieu (Infodesk) les activités d'accueil, d'information et d'orientation pour les requêtes des représentations diplomatiques et consulaires étrangères ainsi que leurs familles a été rejetée par la Délégation des relations extérieures le 21 septembre 2016. Des considérations de politique financière ainsi que l'existence, d'ores et déjà, de canaux de communication et d'accueil (par ex. contacts directs avec les membres d'autorités, invitations du corps diplomatique par l'intermédiaire du canton et de la ville de Berne, possibilité de s'informer sur Internet, etc.) ont été invoquées.

Dans la collaboration qui unit le canton de Berne et la préfecture japonaise de Nara, liés par un traité d'amitié depuis avril 2015, la sylviculture occupe une place centrale. Sous la conduite de la Chancellerie d'Etat, une université d'été autour du thème de « l'exploitation forestière durable » est prévue. Ce projet, que le Conseil-exécutif a salué, sera réalisé avec le concours de la Haute école spécialisée bernoise Architecture, bois et génie civil (HESB-ABGC). L'université d'été se tiendra du 27 août au 9 septembre 2017 dans le canton de Berne. Il s'agit de renforcer la compétitivité et le professionnalisme dans le domaine de la sylviculture et ce, de bout en bout de la chaîne de création de valeur. A l'occasion de la visite officielle que le gouverneur de la Préfecture de Nara, Shogo Arai, a rendue au canton de Berne les 16 et 17 novembre 2016, les signataires du traité ont convenu d'étendre la collaboration à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur (échanges d'étudiants et d'étudiantes).

Le canton de Berne entretient également diverses relations avec la République populaire de Chine, qui est aujourd'hui le troisième partenaire commercial le plus important du canton de Berne, après l'Allemagne et les Etats-Unis. Depuis la signature, en avril 2016, de la déclaration d'intention en faveur d'un partenariat d'innovation stratégique entre le Royaume du Milieu et la Suisse, l'ambassade de Chine à Berne a intensifié ses rapports avec les membres du

Conseil-exécutif. Ainsi, en mai 2016, le secrétaire du Comité central pour la province de Pékin Shanxi a rencontré, à la demande de l'ambassadeur, Hans-Jürg Käser, le président du Conseil-exécutif alors en place, afin de consolider les relations entre sa province et le canton de Berne. Ce rapprochement tout comme d'autres, similaires, est accueilli avec réserve, alors même que le canton de Berne entretient depuis février 2015 déjà un partenariat avec la ville de Shenzhen. Les 7 et 8 novembre 2016, s'est tenu à Interlaken le « Horasis China Meeting » – un forum visant à promouvoir les liens économiques entre partenaires chinois et suisses. La ville hôte était Shenzhen.

Le premier bilan concernant la participation du Conseil du Jura bernois aux programmes Interreg transfrontaliers et à la nouvelle politique régionale (NPR) de la Confédération est positif : la répartition des tâches au sein de la Chancellerie d'Etat a porté ses fruits. Grâce à la bonne « connaissance du terrain » dont jouit le Conseil du Jura bernois, le potentiel économique de cette région a pu être davantage mis à profit dans le cadre de la collaboration inter-cantonale et transnationale dans l'Arc jurassien. La position du Jura bernois dans les relations extérieures du canton de Berne s'en trouvera ainsi renforcée.

Cette année encore, aucune personne du canton de Berne n'a été mandatée pour contribuer par son expertise au projet intercantonal de psychiatrie en Bosnie-Herzégovine, le canton préférant s'investir financièrement dans divers autres projets. Cette approche pour le développement du projet dans son ensemble est incontestée sur le plan technique et fait d'ailleurs ses preuves, mais elle n'en reste pas moins politiquement discutable. Pour le canton de Berne, il est central de pouvoir démontrer l'efficacité des mesures prises pour les patientes et patients, mais il faut pour cela pouvoir compter sur une transparence totale et un contrôle des résultats efficace – ce qui fait en partie défaut ici. Si le canton pouvait envoyer ses propres experts, il y aurait une meilleure garantie de transparence. Le Conseil-exécutif s'appuiera sur le prochain rapport d'évaluation de la Direction du développement et de la coopération (DDC) afin de décider, début 2017, de se retirer ou non de ce projet.

La nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent, qui devrait entrer en vigueur en 2019, prévoit que les activités menées dans le domaine de la coopération au développement soient financées non plus par les loteries, mais par les impôts ordinaires, ce qui rendrait de toute façon impossible la poursuite du projet en Bosnie-Herzégovine. Le canton de Berne doit encore déterminer les modalités de son engagement dans la coopération au développement conformément à l'article 54 de la Constitution.

En outre, le canton de Berne a quitté l'Assemblée des régions d'Europe (ARE) à la fin de l'année 2016. Même s'il était membre de l'ARE depuis 1991, il n'y avait jamais joué de rôle actif. Comme le canton de Berne prend déjà part à la politique européenne de la Confédération à travers son engagement au sein de la Conférence des gouvernements cantonaux (CDC), l'ARE n'apparaît plus comme l'instrument le plus pertinent. Une étude interne au canton a en outre conclu qu'il n'était pas nécessaire de renforcer l'engagement du canton dans les projets menés par l'ARE (notamment dans le domaine de la formation professionnelle). Le canton de Berne n'est pas le seul à avoir franchi le pas, puisque de nombreux cantons ont quitté l'ARE au cours des années passées. Les cantons de Zurich, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, du Jura et de Fribourg restent quant à eux membres de l'ARE.

2.6 Appréciation

Le récapitulatif ci-après permet une première appréciation des relations extérieures du canton de Berne en 2016 en référence aux explications fournies aux chiffres 2.2 à 2.5.

Intérêts	Positif	Négatif
Préserver la marge d'action	– Rejet de l'initiative de mise en œuvre – Projet en vue de la révision de la répartition des tâches – RIE III	– Incertitude juridique due au statu quo de la politique européenne
Assurer la présentation cohérente du canton face à l'extérieur	– La polémique à l'encontre du canton de Berne depuis la publication des compensations RPT 2017 est toujours d'actualité – Intégration du Conseil du Jura bernois dans l'Arc jurassien	– Annulation de la rencontre annuelle avec les membres bernois du Conseil national
Mettre en évidence le rôle particulier du canton dans le système politique suisse	– Planification et poursuite de projets concrets dans le cadre de la coopération avec la préfecture de Nara – Recherche d'un équilibre entre cantons payeurs et cantons bénéficiaires dans le cadre de la RPT	– Risque de fermeture du forum politique de la Confédération (Käftig-turm) fin 2017
Représenter efficacement les intérêts du canton	– Message FRI (financement de la formation professionnelle) – FORTA (Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération)	– Aucune amélioration en termes de qualité et de rentabilité dans le secteur de la santé – Budget de la CdC 2016 non équilibré – Coopération intercantonale conflictuelle en Suisse romande – Manque d'experts bernois dans le projet intercantonal de psychiatrie en Bosnie-Herzégovine
Eviter les reports de charges et l'augmentation des dépenses publiques	– Plus de moyens dans le Message RFI – Accroissement de la part des cantons à l'impôt fédéral direct dans le cadre de la RIE III – Rejet de l'initiative Vache à lait – Sortie de l'ARE	– Programme de stabilisation 2017-2019 (selon décision du Conseil des Etats) – Réduction des subventions prévues dans la loi sur les langues pour la promotion du bilinguisme

		– Risque de fermeture du forum politique de la Confédération (Käfig-turm) fin 2017
--	--	--

3 Priorités des relations extérieures en 2017

Les points suivants traitent des projets ou des demandes au niveau cantonal ou au moins interdirectionnel, que le Conseil-exécutif souhaiterait faire avancer dans le domaine des relations extérieures du canton de Berne.

3.1 Représentation des intérêts au niveau fédéral

Priorité

1. En collaboration avec la Région capitale suisse, le Conseil-exécutif sensibilise les parties prenantes à l'importance et du développement de la région dans le domaine médical et les informe à ce sujet.

Motif

La branche médicale, fortement génératrice de plus-value, présente l'un des plus gros potentiels de développement dans le canton de Berne. Avec le groupe de l'Ile (Insel Gruppe AG), la création de sitem Insel AG et le Cluster génie médical, le canton a déjà beaucoup entrepris pour renforcer le site médical bernois. Le développement de la formation médicale à partir du 1^{er} août 2018 constitue un autre projet d'importance. Il s'agit de pallier la pénurie de médecins et de réduire la dépendance croissante en personnel médical formé à l'étranger.

Procédure

Sont impliquées la Direction de l'économie publique (Cluster génie médical, sitem Insel AG), la Direction de l'instruction publique (formation universitaire) et la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (places de formation, groupe de l'Ile) ainsi que la Chancellerie d'Etat à travers ComBE et le Service des relations extérieures (SRE). Le SRE aide les Directions responsables à défendre les intérêts du canton de Berne sur le plan fédéral ainsi que dans la collaboration intercantonale.

3.2 Participation à la politique européenne de la Confédération

Priorité

2. Le Conseil-exécutif met en œuvre la législation fédérale d'exécution concernant l'article 121a Cst. (initiative contre l'immigration de masse) dans l'intérêt économique du canton de Berne. Il s'engage, dans la mesure de ses moyens, en faveur du maintien des accords bilatéraux et des bonnes relations avec l'UE.

Motif

Le Conseil-exécutif continue d'observer avec inquiétude l'insécurité du droit qui se prolonge en raison des flottements dans les relations entre la Suisse et l'Union européenne. Les répercussions de la politique européenne de la Confédération pour les cantons ne peuvent pas être évaluées tant que la mise en œuvre de l'article 121a Cst. n'est pas clarifiée. Outre la libre circulation des personnes, sont concernées les questions institutionnelles et les réformes internes visant une participation appropriée des cantons à la politique européenne de la Confédération. En tant que site universitaire et de recherche, il est dans l'intérêt direct du canton de savoir si l'accord sur la recherche « Horizon 2020 » peut être poursuivi.

Procédure

Le SRE observe les répercussions pour les cantons de la politique européenne de la Confédération. Il mène régulièrement des discussions avec les représentants de la délégation de l'UE, la Conférence des Gouvernements Cantonaux (CdC), la Direction des affaires européennes de la Confédération (DDC) et d'autres acteurs. Si nécessaire, la Chancellerie d'Etat informe le Conseil-exécutif des évolutions actuelles. La participation du canton à la politique européenne de la Confédération se fait dans le cadre de la CdC.

3.3 Coopération intercantonale

Priorité

3. Le Conseil-exécutif s'engage en faveur de bonnes relations avec le canton du Jura avant et après la votation sur l'appartenance cantonale de Moutier du 18 juin 2017.

Motif

Il est nécessaire d'entretenir une relation bilatérale solide entre les cantons de Berne et du Jura après la résolution de la Question jurassienne. Il en va également de l'intérêt du Jura bernois.

Procédure

La Chancellerie d'Etat (Office de la communication, en collaboration avec l'Office des services linguistiques et juridiques), élabore les mesures de communication appropriées avant et après la votation. Le canton de Berne entretient une collaboration constructive avec le canton du Jura dans les organes de la CGSO et d'arcjurassien.ch. Dans le cadre des rencontres bilatérales organisées régulièrement entre le Conseil-exécutif et les gouvernements des cantons voisins, une réunion de travail avec le gouvernement du canton du Jura a pu être réalisée.

3.4 Relations avec l'étranger

Priorité

4. Le Conseil-exécutif accompagne l'organisation de l'université d'été de sylviculture par la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) et met en œuvre d'autres projets de coopération partenariale dans le cadre du traité d'amitié avec la préfecture de Nara (Japon).

Motif

En jouant un rôle actif dans la mise en œuvre du traité d'amitié, le canton de Berne influe positivement sur sa réputation dans tout le Japon et sur l'échange de connaissances et d'expériences dans certains domaines.

Procédure

Le SRE est en contact étroit avec l'ambassade du Japon à Berne, assure la mise en œuvre des projets et informe le Conseil fédéral des évolutions. Il coordonne la coopération entre la préfecture de Nara et les acteurs du canton (administration, communes, organisations, associations et entreprises intéressées) qui prennent part aux projets. Actuellement, sont concernés l'Office des forêts (OFOR), l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP), l'Université de Berne, la HAFL et la ville de Thoun.

4 Proposition au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport 2016 sur les relations extérieures du canton de Berne et du dialogue entre le Conseil-exécutif et la CIRE fondé sur ce rapport.

Annexes

Annexe 1 : Initiatives cantonales du canton de Berne

Au cours de l'année 2016, le canton de Berne a déposé quatre initiatives cantonales :

No*	Initiative cantonale	décidée le (GC)	déposée le (CE)	Conseil des Etats / Conseil national
16.302	Développement du modèle des audiences de conciliation	25.11.2015	13.01.2016	CE – Pas de suite
16.303	Prolongation du moratoire sur les OGM	19.11.2015	20.01.2016	pas encore traitée**
16.316	Production d'énergie renouvelable dans les sites marécageux	08.09.2016	19.10.2016	pas encore traitée**
16.317	Modification de l'article 285 du Code pénal suisse. Violence contre les fonctionnaires	13.09.2016	19.10.2016	pas encore traitée**

* Numéro de l'objet à l'Assemblée nationale

** pas encore traitée en plénum (état 16.12.2016)

Initiatives cantonales déposées avant 2016 et pas encore traitées par les Chambres fédérales à fin novembre :

No*	Initiative cantonale	décidée le (GC)	déposée le (CE)	Conseil des Etats / Conseil national
07.305	Passer du système d'imposition du couple et de la famille à un système d'imposition individuelle, indépendant de l'état civil. Modification	06.06.2007	27.06.2007	CE suite, CN pas de suite
08.316	Interdiction des jeux vidéo violents	08.04.2008	18.06.2008	en suspens
10.322	Introduction d'un congé rémunéré pour les parents d'enfants gravement malades	25.11.2009	02.06.2010	CSSS-CE et CN suite
15.319	Augmentation des subventions fédérales en faveur de la protection contre les crues	09.09.2015	14.10.2015	CE – pas de suite

Initiatives cantonales liquidées par les Chambres fédérales au cours de l'année 2016 :

No*	Initiative cantonale	décidée le (GC)	déposée le (CE)	Conseil des Etats / Conseil national
12.317	Légalisation du contrat de fourniture de prestations d'ordre sexuel	07.06.2012	12.09.2012	classée
12.318	Calcul de l'unité de main-d'œuvre standard dans l'agriculture. Modification	03.09.2012	12.09.2012	pas de suite
14.305	Appels anonymes à manifester	22.01.2014	19.03.2014	pas de suite ¹⁵
14.313	Elimination du goulet d'étranglement Berne-Wankdorf-Muri	04.06.2014	11.06.2014	pas de suite
14.314	Nouvelles tâches dans le domaine de la protection de la nature	11.06.2014	24.06.2014	pas de suite
15.307	La sécurité est une tâche publique qui doit être prise au sérieux	17.03.2015	22.04.2015	pas de suite
15.312	Evaluation des distorsions de la concurrence contraires à la LAMal	18.03.2015	24.06.2015	pas de suite ¹⁶

¹⁵ Cf. Postulat de la CPS-CE ([14.3672](#)) Manifestations et événements de grande envergure. Communication d'adresses Internet, et rapport du Conseil fédéral du 11 septembre 2015 en réponse au postulat.

¹⁶ La CSSS-E a accueilli favorablement la motion [16.3623](#) Transparence du financement hospitalier assuré par les cantons. Le Conseil des Etats l'a adoptée, suivi du Conseil national qui a introduit une modification. Le processus en est maintenant au stade d'élimination des divergences.

Annexe 2 : Représentation du canton de Berne dans les organes intercantonaux et transfrontaliers

Conférences gouvernementales et sectorielles au niveau national

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	CHA	Hans-Jürg Käser	Vice-président
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	TTE	Barbara Egger-Jenzer Christoph Neuhaus Christoph Ammann	Comité
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	INS	Bernhard Pulver	Comité
Conférence suisse des hautes écoles	INS	Bernhard Pulver	Vice-président
Conseil des hautes écoles	INS	Bernhard Pulver	Vice-président
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	TTE	Barbara Egger-Jenzer	Comité
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF)	FIN	Beatrice Simon	Comité
Conférence suisse des directeurs cantonaux des forêts (CDFo)	ECO	Christoph Ammann	
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	SAP	Pierre Alain Schnegg	Comité
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	POM	Hans-Jürg Käser Christoph Neuhaus	Président
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	TTE	Barbara Egger-Jenzer	Vice-présidente
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	SAP	Pierre Alain Schnegg	
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	ECO	Christoph Ammann	
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDA)	ECO	Christoph Ammann	
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sa-	POM	Hans-Jürg Käser	

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
peurs-pompiers (CG MPS)		Christoph Ammann	
Conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes (COP-MA)	JCE	Christoph Neuhaus	Comité
Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries (CDCM)	POM	Hans-Jürg Käser	Président
Conférence suisse des chanceliers d'Etat (CSC)	CHA	Christoph Auer (chancelier)	

Conférences gouvernementales et sectorielles régionales de la Suisse alémanique

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique de Suisse alémanique (CDIP-D) [tous les cantons alémaniques, les cantons multilingues BE, FR, GR, VS et la PL]	INS	Bernhard Pulver	

Conférences gouvernementales et sectorielles régionales de la Suisse occidentale

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Autres fonctions
Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	CHA	Pierre Alain Schnegg	
arcjurassien.ch (aj.ch) [BE, VD, NE, JU]	CHA	Pierre Alain Schnegg	
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	ECO	Christoph Ammann	
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	TTE	Barbara Egger-Jenzer Christoph Neuhaus	

Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	INS	Bernhard Pulver	Vice-président
Conférence latine des Directrices et Directeurs des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	POM	Hans-Jürg Käser	
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	SAP	Pierre Alain Schnegg	
Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	FIN	Beatrice Simon	
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	TTE	Barbara Egger-Jenzer	

Conférences gouvernementales et sectorielles régionales du Nord-Ouest de la Suisse

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO) [SO, BS, BL, AG, JU] ¹⁷	CHA	-	
Conférence des directeurs de l'instruction publique du Nord-Ouest de la Suisse [BE, LU, FR, SO, BS, BL, AG, VS]	INS	Bernhard Pulver	Président
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé de la Suisse du Nord-Ouest [BE, LU, SO, BS, BL, AG, JU]	SAP	Pierre Alain Schnegg	
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics du Nord-Ouest de la Suisse (KöV NWCH) [BE, SO, BS, BL, AG]	TTE	Barbara Egger-Jenzer	

¹⁷ Au 1^{er} janvier 2012, le canton de Berne est passé de membre à part entière à membre associé de la CGNO.

Conférences transfrontalières

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence Transjurassienne (CTJ) [BE, VD, NE, JU ; Région, Préfecture et Départements de Bourgogne-Franche-Comté]	CHA	Pierre Alain Schnegg	

Annexe 3 : Affaires annoncées par le Conseil-exécutif dans le domaine des relations extérieures en 2016

Planification des affaires du Grand Conseil (session de janvier à session de novembre 2016)

Affaire	Responsabilité	Commission	Annoncée pour
Concordat intercantonal sur le financement de la formation postgrade médicale (WFV)	SAP	CSoc	*2016-01 2016-03
Loi concernant l'adhésion du canton de Berne au concordat intercantonal créant une Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (Haute Ecole Pédagogique, HEP-BEJUNE)	INS	CFor	*2016-01 2016-03 2016-06
Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP)	TTE	CIAT	*2016-01 2016-03 2016-06 2016-09 2016-11
Rapport sur les relations extérieures de 2015	CHA	CIRE	*2016-01
Rapport sur les relations extérieures de 2016	CHA	CIRE	2016-06 2016-09 2016-11
Vote électronique des Suisses et Suissesses de l'étranger. Exploitation ; crédit d'objet 2017-2018	CHA	CIRE	2016-06
Stratégie de l'asile et des réfugiés du canton de Berne	POM	CSéc	2016-06 2016-09

* annoncé antérieurement

Planification des affaires du Conseil-exécutif (session de janvier à session de novembre 2016) ; bulletin d'information au sens des art. 41 et 56 LGC (session de novembre 2016)

(Les affaires figurant dans la planification des affaires du Conseil-exécutif et le bulletin d'information au sens des articles 41 et 56 LGC sont préavisées par la CIRE)

Affaire	Responsabilité	Annoncée pour
Convention-programme conclue avec la Confédération pour le programme d'intégration cantonal 2018-2021 (PIC 2018 ss)	SAP	*2016-01 2016-03 2016-06 2016-09 2016-11
Traité d'amitié du canton de Berne avec la préfecture de Nara (Japon)	ECO	*2016-01 2016-03

Affaire	Responsabilité	Annoncée pour
Accord sur l'institution de la Coordination régionale IN-TERREG pour le programme France-Suisse 2014-2020	ECO	*2016-01 2016-03 2016-06
Convention sur la coopération policière	POM	*2016-01 2016-03 2016-06 2016-09 2016-11
Convention-programme dans le domaine des zones de protection de la faune sauvage 2016-2019	ECO	*2016-01 2016-03
Convention-programme dans le domaine de la protection de la nature et du paysage 2016-2019	ECO	*2016-01 2016-03
Convention-programme sur les ouvrages de protection 2016-2019	ECO	*2016-01 2016-03
Convention-programme sur la forêt protectrice 2016-2019	ECO	*2016-01 2016-03
Convention-programme sur la gestion forestière 2016-2019	ECO	*2016-01 2016-03
Convention-programme sur la biodiversité en forêt 2016-2019	ECO	*2016-01 2016-03
Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la maintenance et du développement du logiciel eFJ2 (gestion électronique de la chasse et de la pêche)	ECO	*2016-03
Convention-programme 2016-2019 sur la mise en place du cadastre RDPPF	TTE	*2016-01 2016-03
Convention-programme relative à l'exécution de la mensuration officielle 2016 à 2019	TTE	*2016-01 2016-03
Accord intercantonal entre le canton de Berne et la République et Canton du Jura instituant la Commission intercantonale de littérature (CiLi) (Modification)	INS	2016-01 2016-03 2016-06
Convention-programme conclue entre la Confédération suisse et le canton de Berne relative aux objectifs du programme et à leur financement dans les domaines de la protection du patrimoine, de l'archéologie et de la protection des sites dans la période de 2016-2020	INS	2016-01 2016-03 2016-06
Déclaration d'intention portant sur la procédure de transfert de Clavaleyres (BE) dans le cadre d'une fusion avec la commune de Morat (FR)	JCE	2016-01 2016-03
Convention-programme relative aux aides financières globales en vertu de l'art. 34 sur le CO2 (Programmvereinbarung betreffend Ausrichtung globaler Finanzhilfen nach Art. 34 CO2-Gesetz)	TTE	2016-09 2016-11
Convention-programme relative au projet Nitrate de Gimmiz (Programmvereinbarung Nitratprojekt Gimmiz)	ECO	2016-11

* annoncé antérieurement

Annexe 3 : Affaires annoncées par le Conseil-exécutif dans le domaine des relations extérieures en 2016 (depuis 2008)

Nombre total d'affaires annoncées	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TTE	0	1	2	1	2	0	4	5	4
INS	13	11	9	8	9	10	10	5	3
FIN	1	0	0	2	1	0	0	1	0
SAP	5	3	2	1	2	3	4	2	2
JCE	1	3	2	4	6	1	0	0	1
POM	2	2	1	1	2	3	3	2	2
ECO	4	6	3	5	3	2	1	11	10
CHA	1	1	3	3	2	1	4	7	3
Nombre total d'affaires annoncées	27	27	22	25	27	20	26	33	25

Dont total d'affaires nouvelles	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TTE	0	1	1	1	2	0	4	2	1
INS	13	3	1	2	2	4	3	3	2
FIN	1	0	0	2	0	0	0	1	0
SAP	5	2	1	0	1	2	1	0	0
JCE	1	3	2	2	4	0	0	0	1
POM	2	1	0	0	1	1	1	1	1
ECO	4	3	2	3	0	1	1	10	1
CHA	1	1	2	1	0	1	3	5	2
Nombre total d'affaires nouvelles	27	14	9	11	10	9	13	22	8

Responsabilité	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
GC	14	11	8	10	9	12	12	10	7
CE	13	16	14	15	18	8	14	23	18

Type d'affaires	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
International	0	0	0	1	1	1	2	2	0
Canton et Confédération / Accord-cadre	1	0	0	2	2	1	2	3	1
Accord intercantonal / concordat	9	7	5	4	4	7	8	5	3
Accord régional / concordat	11	8	9	10	9	8	7	5	2
Accord bilatéral	3	8	7	8	11	2	2	1	2
Convention-programme entre Berne et la Confédération	1	1	0	0	0	1	1	10	13
Rapport sur les relations extérieures	0	0	0	0	0	0	1	2	2
Appartenance cantonale de communes du Jura bernois	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Crédit d'objet / contribution financière	0	0	0	0	0	0	1	1	1
Rapport d'information	0	0	0	0	0	0	1	2	0
Divers	2	3	1	0	0	0	0	1	1